

Comptabilité des entreprises

## Gérer les immobilisations corporelles et incorporelles

2 jours (14h00) | ★★★★★ 4,6/5 | CPTCPT-COR | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel <sup>(1)</sup>

Formations Management > Comptabilité - Fiscalité - Gestion > Comptabilité des entreprises



### À l'issue de ce stage vous serez capable de :

- Acquérir les principales notions juridiques en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles
- Apprécier les conséquences comptables et fiscales des transactions relatives aux immobilisations
- Dialoguer efficacement avec les services responsables des investissements et traduire correctement leurs décisions.

### Niveau requis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

### Public concerné

Gestionnaires d'immobilisations, comptables, collaborateurs des services comptables et financiers et contrôleurs de gestion.

### Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2i Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence élargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

#### (1) Modalité et moyens pédagogique :

Formation délivrée en présentiel ou distanciel \* (e-learning, classe virtuelle, présentiel à distance). Le formateur alterne entre méthodes \*\* démonstrative, interrogative et active (via des travaux pratiques et/ou des mises en situation). La validation des acquis peut se faire via des études de cas, des quiz et/ou une certification.

Les moyens pédagogiques mis en oeuvre (variables suivant les formations) sont : ordinateurs Mac ou PC (sauf pour les cours de l'offre Management), connexion internet fibre, tableau blanc ou paperboard, vidéoprojecteur ou écran tactile interactif (pour le distanciel). Environnements de formation installés sur les postes de travail ou en ligne. Supports de cours et exercices.

\* Nous consulter pour la faisabilité en distanciel. \*\* Ratio variable selon le cours suivi.

# Programme

## Introduction

- Présentation de chacun
- Attentes et objectifs visés de chaque participant
- Présentation de la formation

## Appréhender la notion d'immobilisation

- Les aspects juridiques
- Les aspects économiques
- Les catégories d'immobilisations corporelles et incorporelles
- La distinction immobilisation / charge
- Les dépenses d'entretien, de réparation et de mise en conformité

## Déterminer la valeur d'entrée

- Le coût d'acquisition
- Le coût de production
- Le cas des logiciels
- Cas pratique : comptabiliser l'acquisition d'immobilisation

## Constater l'amortissement

- Les modes d'amortissement
- La base et la durée
- Cas pratique : établir les plans d'amortissement comptable et fiscal

## Cessions, pertes et destructions d'immobilisations

- Le traitement comptable de ces opérations
- La régularisation de la TVA
- Cas pratique : comptabiliser les écritures de cession des immobilisations

## Les travaux de clôture

- L'inventaire physique
- Les contrôles lors de l'établissement des comptes annuels
- Les tableaux 2054 et 2055 des immobilisations et des amortissements de la liasse fiscale
- Cas pratique de synthèse

## Synthèse de la session

- Réflexion sur les applications concrètes que chacun peut mettre en oeuvre dans son environnement
- Conseils personnalisés donnés par l'animateur à chaque participant
- Bilan oral et évaluation à chaud

## Modalités d'évaluation des acquis

L'évaluation des acquis se fait :

- En cours de formation, par des mises en situation contextualisées évaluées
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation ou une certification (M2i ou éditeur)